



QUEBEC :
VENDREDI, 16 JUIN 1837.

FRECHETTE & CIE.
IMPRIMEURS ET PROPRIETAIRES.
No. 8, RUE LAMONTAGNE.

PRIX DES ANNONCES.

Six lignes et au-dessous 2s. 6d. et pour chaque insertion subséquente 2s. 6d. par semaine.
Pour dix lignes et au-dessus de 6, 9s. 4d. la première insertion et chaque suivante 10s.
Au-dessus de dix lignes, 4 deniers par ligne.
Les annonces non accompagnées d'ordres sont publiées jus qu'à qu'il soit donné ordre d'en discontinuer l'insertion. On traite de gré pour les annonces fréquentes et d'une certaine étendue, ainsi qu pour celles qui doivent être publiées pendant longtemps.

No. 18.]

NOS INSTITUTIONS, NOTRE LANGUE ET NOS LOIS !!

[VOL. VII

LISTE DES AGENS DU CANADIEN.

- P. A. DORION, Ecuver, Ste Anne Laprade
- P. BUREAU, Ecuver, Trois-Rivières
- LOUIS BELLEREAU, Ecuver, Rivière du Loup
- DR. MELLEREAU, M. P. P., L'Assomption
- E. R. FABRE, Ecuver, Montréal
- H. DE ROUVILLE, Ecuver, St-Maire de Rouville
- L. C. DEVERET, Ecuver, St-Charles
- THIM. FRANCKE, Ecuver, St-Mathias
- J. LOUIS WOLFF, M. P., Gentilly
- JOS. ROUSSEAU, Ecuver, Baie du Fèvre
- ISAIE NOEL, Ecuver, St-Antoine
- A. P. METHOT, M. P., St-Pierre les-Bocquets
- JOS. ROY, Ecuver, St-Gervais
- JOS. MOREAU, Ecuver, Beaumont
- AMABLE MORIN, Ecuver, St-Roch
- MM. CASGRAIN & TETU, Rivière-Quelle
- AMABLE DIONNE, Ecuver, Kamouraska
- LOUIS BELLAIE, Ecuver, Baie St-Paul
- IGNACE GRAYVILLE, Ecuver, Château-Richer
- MAJOR JOS. FILLEAU, Lotbinière
- M. AUBERTIN, Verennes
- SIMON FRASER, Ecuver, St-Jean Port-Joli
- F. TETU, Ecuver, Trois-Pistoles
- PETRUS HUBERT, Ecr. N. P. Machiche
- EDOUARD TREMBLAY, Ecr., Malbaie

CORRESPONDANCES.

MONSIEUR,

Un membre de la minorité de la chambre "LE CAMPAGNARD" de Kamouraska, vous écrit un singulier morceau dans lequel on dirait qu'il s'attendait à trouver dans une assemblée populaire immense, tout le sang-froid d'un corps délibératif organisé, tout le calme d'une coterie qui ourdit dans le secret des trames perfides, et puis il voudrait ravir au peuple ce bel enthousiasme sans le quel jamais les chaînes de l'esclavage ne furent brisées, et l'amour de la liberté vivement ressenti. La religion même sans un certain degré d'enthousiasme ne serait qu'un corps sans âme, et puisque le Campagnard admet que c'est un acte de religion que de défendre sa liberté, ce premier don du Créateur, de sa créature favorisée, il avouera qu'un peu d'enthousiasme, ne peut rendre plus fervent et plus efficace cet acte solennel, qui se rattache à l'assertion des droits naturels de l'homme. "Un Campagnard" me paraît certes assez philosophe lorsque son esprit peut être rempli d'idées riantes à l'instinct ou dit-il, nous allons faire un grand acte solennel de religion, et nous exprimons sur des mesures de coercition qui doivent nécessairement allumer dans ce pays le flambeau de la discorde.

En disant que Mr. Morin faisait presque le panégyrique de Lord Gosford, votre correspondant cherche à placer l'orateur dans une position singulièrement contradictoire, car dans une des résolutions qu'il avait rédigées, ce monsieur ne peut s'empêcher de condamner en termes formels "les fallacieuses professions de l'administration actuelle." Il est vrai que M. Morin avec toute cette amabilité de caractère et générosité d'âme qu'on lui reconnaît s'est efforcé de diriger le poids de l'indignation qu'il partageait avec ses compatriotes, sur la commission, comme un ensemble, mais il sentait qu'il lui était impossible d'étendre son égide protectrice entièrement sur le chef de la commission. Ce serait une calomnie que de dire que ce monsieur était le panégyriste d'une administration signalée par lui-même comme "fallacieuse."

À l'égard "des premiers rôles," ce sont les événements qui les distribuent; la tergiversation culbute les hommes forbes et l'impulsion populaire enfante de nouveaux guides, que le temps seul éprouve. Je me trompe lourdement si les hommes poussés en avant de la scène aujourd'hui, ne sont pas imbus de sentiments d'honneur, de désintéressement et de patriotisme, incomparablement supérieurs à ceux d'hier, mais ceux-ci ne sont plus "requiescant in pace."

"CAMPAGNARD" est excellent logicien, il hérite la liberté, son âme généreuse se révolte à l'arbitraire des résolutions de Lord John Russell, donc, dit-il, on ne doit pas avoir des assemblées dans les campagnes pour les repousser, et puis il part morne et triste pour se rendre au sein de ses constituants dans la détermination avouée de supprimer les moyens de faire exprimer à ses compatriotes leur horreur d'une aussi crânte invasion de leurs droits les plus sacrés, et par là de compromettre leurs intérêts et leur honneur, et les sacrifier à son amour propre qu'il croit blessé par l'énergie qui s'est si noblement prononcée dans la capitale et dont la force a renversé le faible parti auquel il s'aggrégait.

Les comités de Rimouski et de Kamouraska ne s'en laisseront pas imposer par cette mauvaise humeur de votre sombre correspondant. Ils se réuniront comme des hommes jaloux de leurs droits et libertés et malheur à ceux qui les solliciteront de porter ignominieusement les chaînes que leur prépare le gouvernement de la mère-patrie.

UN CITOYEN.

Quebec, 8 juin 1837.

MONSIEUR. FRECHETTE.—Je vois avec plaisir dans votre journal de mercredi 24 mai, que le problème dernièrement opéré par Mr. Maton, va intéresser les amateurs de calcul. Mr. Pierre Lambert Arpenteur à St. Chri-

astote a bien voulu s'en occuper et donner sa solution au Public.

J'oc félicite ce M. et ne saurais nier que la réponse qu'il en donne est assez approchante de la vraie solution. Je ne m'arrêterai pas aux divers calculs qu'il a faits, je ne me bornerai qu'à quelques remarques, sur sa réponse. J'ose me flatter que ce M. ne m'en voudra pas mauvais gré, d'autant plus que je les fais, non pour verser sur lui le ridicule; mais bien pour stimuler les personnes habiles dans le calcul, et obtenir par leur moyen, la juste solution du problème en question.

Je reviens à la réponse de M. Lambert; il donne à A 91 2-3 arpens et à B 108 1-3, le montant de ces deux quantités font bien il est vrai 200 arpens; mais si l'on divise d'abord la somme de 300 piastres que chaque associé a payé, par la première quantité 91 2-3 on trouve que l'arpent a coûté à A 16 4 4-11; puis divisant encore 300 piastres somme du second par 108 1-3 arpent, on trouve que l'arpent a coûté à B 13-10 2-3, enfin prenant la différence de ces deux prix, il restera 2-6 30-143 que A paie plus que B, donc il est évident que puisque la différence des deux prix doit être juste 2-6, l'excédant 30-143 devra rendre faux le calcul entier.

J. V.

UN EPISODE

DES GUERRES DU CANADA.

En juin 1765, la petite armée du marquis de Montcalm qui, avec une poignée de braves, disputait pied à pied aux Anglais et aux indigènes la colonie du Canada, s'était engagée entre Montréal et Québec dans les défilés dangereux de cette chaîne de montagnes qui partage la Péninsule dans toute son étendue, depuis l'embouchure du Saint-Laurent jusqu'au lac Erie.

Soit qu'il attendit un renfort, soit que l'armée eût besoin de repos, Montcalm, avant de s'engager plus avant vers le Sud, assit son camp sur un monticule entouré de rochers formant une ligne de circonvallation naturelle. De ce point, la vue se perdait au loin sur d'immenses forêts suspendues au flanc des montagnes, à travers lesquelles blanchissaient, par intervalle, d'impétueux torrents, dont les eaux réunies allaient, après plusieurs centaines de milles, s'engloutir dans l'Océan. Vers le Nord, cette chaîne de rochers était brusquement dominée par deux énormes masses granitiques dont les formes géantes nettement découpées à l'horizon, laissaient entre elles un espace à peine suffisant pour qu'un homme y pût passer.

A l'issue de ce défilé, le terrain s'inclinait, et les spectateurs plongeaient sur les grands arbres qui couvraient la vallée comme un océan de verdure. Dans un espace libre, à quelques centaines de pas devant lui, un seul érable à sucre, autour duquel se groupait une colonie de bruyères et d'ajoncs en fleur, coupait la monotonie de la lande de la façon que, sauf ce point par où un ennemi pouvait déboucher, l'unique sentinelle suffisante pour garder ce poste semblait n'avoir à redouter aucune attaque imprévue.

Or, quelle ne dut pas être la stupéfaction de l'armée quand, malgré cette surveillance facile et la proximité du camp, on s'aperçut un matin que la sentinelle de la veille était disparue sans laisser de trace.

Avait-elle été enlevée par un tigre ou un serpent? mais le sol aurait offert l'empreinte d'une lutte quelconque. Était-ce une désertion? mais à défaut de la loi le coupable aurait été infailliblement exterminé par les sauvages. Comment croire qu'une peur rouge eût fait le coup, quand à savoir leurs tribus à plusieurs milles vers le S. d., revenant à l'armée anglaise, et que depuis un grand mois on n'avait pas même aperçu l'ombre d'un Huron. La terreur n'eût plus de bornes quand la seconde sentinelle, un Normand, brave et vigoureux soldat, disparut également. Le mystère du meurtre, sa soudaineté qui ne permettait pas aux victimes de jeter un seul cri, ouvrirent à l'imagination un champ sans limites, peuplé de fantômes, que les plus braves n'envisageaient qu'avec effroi.

Pour arrêter les murmures qui commençaient à prendre un caractère de révolte, les chefs jugèrent prudent d'en appeler au sort pour désigner les factionnaires.

Donc, ce jour même, les campagnes de service se formèrent en cercle. Montcalm lui-même voulut assister à l'opération.

On choisit pour tenir le casque, dans lequel étaient déposé les billets, le plus ancien de la compagnie, Pierre Shrugger, un Alsacien à la moustache grisonnante; cet homme était marié et avait deux enfants; l'aîné, âgé de cinq ans, gros garçon blond et fleuri, fut chargé de tirer les billets.

qu'il a sucé une coloquinte? Et un rire fou, rendu plus irrésistible par la présence des chefs et par l'imminence du danger, courait rapide et étouffé dans les rangs en voyant la face colérique et contractée de Bardou.—Te tairas-tu, blanc-bec, riposta Shrugger impatient; car vingt nous étaient sortis sans que le billet fût tiré, et la figure du vieux soldat s'assombriait à mesure que les chances devenaient plus rares; il pensait à lui, à ses enfants, à sa femme qui était là, tout près, le coup tendu, encourageant du geste son fils et lui souriant avec des larmes à chaque billet que tirait sa petite main. Or, Shrugger ne remarqua pas même le geste de provocation du jeune soldat que l'épithète de blanc-bec avait fait bondir de fureur.

Enfin le nom de Shrugger fut appelé; il s'étendit, immobile, comme un homme frappé par une décharge électrique; on voyait malgré son calme apparent, ses mains crispées serrer le casque en l'agitant convulsivement.—Attention, fillet, c'est pour ton père! Il n'avait pas fini, que l'enfant tout joyeux lui présentait le billet noir.—Malheureux! je l'avais prévu, murmura-t-il. Et le casque gisant de ses doigts détendus, et ses traits se couvrirent d'une horrible pâleur; puis, comme l'enfant reculait effrayé il se pencha vivement, l'enleva de terre, le pressa sur son cœur en essayant que larme.

An même instant, un cri déchirant ébranla tous les cœurs; c'était la pauvre mère qui, son plus jeune enfant dans les bras, tombait au pied de Montcalm.

—Grâce! pitié pour eux, mon général; que deviendront-ils sans leur père?

—Le sort a parlé, madame, répondit Montcalm, en s'efforçant de cacher son émotion.

—Pardou, excuse, mon général... Elle n'entend rien au service... Retire-toi, femme!... Je suis prêt.

Et il se tenait debout maintenant, son enfant dans le bras gauche, la main droite à la hauteur du front, tandis que sa femme, toujours à genoux et son autre fils dans les bras, répétait:—Grâce! pitié pour eux, mon général.

C'était à rendre le cœur; mais l'amour de la vie était plus fort que la pitié, et les assistants restaient immobiles.

Quand tout à coup un jeune soldat, notre Ionstic, essayant une larme, s'élança des rangs.—Mon général, dit-il, je n'ai point d'enfant; ma mort ne changera personne. Quand je dis personne, ma vieille mère, peut-être elle doit s'y attendre... Si vous le permettez, mon général, je remplacerai Shrugger.

—Bien! bien! Tribard, s'écria Montcalm en lui serrant la main avec feu, tu es un brave, Jacopo.

L'enthousiasme que la frayeur avait fait naître dans le chef avait comprimé jusque-là, éclata de toutes parts: Vive notre général! vive Tribard!

—Si, comme je m'appelle Jean Bardou, disait l'homme à la coloquinte, si le particulier invisible tombe à portée de sa carabine, il peut chanter son De profundis.

—Pardou, mon général, dit Tribard, vu qu'on vous délire là-bas une feuille de route pour l'éternité sans prendre votre avis, avant de tenter la chose je demande qu'il me soit permis de faire une faction avec une carabine qui n'est pas d'ordonnance, mais qui, dans les mains respectables de l'auteur de mes jours et dans les miennes, e détaché plus d'un soldat dans les environs de Gavarny et du Mont-Perdu: c'est une idée.—Ac-ordé.—Secondo, vu que je soupçonne e particulier invisible qui escamote un homme comme une mascade, ce qui n'est pas naturel, de prendre à volonté diverses couleurs, telles que Chat-tigre, renard, serpent ou femme, je désire au moins redresser un peu louché avoir celui d'expédition une balle au dit particulier, sans être puni pour la fausse serment que je pourrais donner.

s'inclinait-elle plus rapidement, alors son oreille se penchait vivement vers le sol pendant quelques secondes comme pour surprendre les pas d'un ennemi.

Rien cependant ne paraissait encore.

Enfin, au bout d'une heure, il crut remarquer à travers un pâle éclairci de l'horizon que la tête d'une partie des bruyères s'inclinait dans un sens opposé à celui où soufflait la bise. Un bruit, pareil au sourd grognement d'un cochon se fit entendre immédiatement, puis il vit saillir sur la lande nue une espèce de ferme ronde et noire aux mouvements brusques et heurtés, qui tantôt s'arrêtait, tantôt reprenait sa marche irrégulière, comme un animal en quête de sa pâture.

Tribard allait tirer, mais reconnaissant à n'en plus douter que c'était un cochon (ces animaux à cette époque étaient très communs dans les forêts du Nouveau-Monde); il retint son coup, craignant de prêter à rire à ses camarades en donnant l'alarme pour un tel motif. Toutefois, il ne perdit pas de vue son singulier visiteur; mais quand il s'aperçut qu'après plusieurs passes de va et vient, l'espèce d'ellipse que l'animal décrivait se rétrécissait insensiblement et se rapprochait du point où il était.—Diable! dit-il, c'est du louché; et, après un instant d'hésitation, profitant du moment où l'animal se découvrait en flanc, il ajusta et l'étendit raide.

Pendant qu'il rechargeait rapidement son arme de peur de nouvelle surprise, tout le camp étaient en mouvement.

Plusieurs soldats, Shrugger en tête, accoururent des premiers.—Ce n'est rien, l'ancien dit Tribard en les voyant, presque rien, une alouette de Saint-Antoine qui trépassé à vingt pas devant moi tout près de la buiyère.

Jean Bardou, qui était parmi les nouveaux venus, se précipita des premiers vers le point iniqué, jaloux qu'il était de réparer dans l'opinion de ses camarades l'échec qu'avait éprouvé sa bravoure; mais à peine a-t-il touché l'animal qu'il fait un bond en arrière comme s'il avait marché sur un serpent.

—A moi! les autres! cria-t-il de toute la force de ses poumons, le particulier vit encore; ce n'est pas un cochon!... Dieu de Dieu! comme il se tortille.

En effet, le prétendu cochon n'était autre qu'un Huron aux formes athlétiques qui se débattait dans les dernières étreintes de l'agonie. La balle l'avait frappé près du cœur. C'est sous la peau de cet animal, dont il imitait les allures avec ce talent mimique que possédait à un si haut degré les sauvages, qu'il s'était déjà approché deux fois de la sentinelle, et qu'il l'avait abattue avec son tomawatch. Cet instrument gisait à ses côtés, et les deux chevilles sanglantes de leurs camarades étaient attachées autour de ses reins.

Le cri de vive Tribard! fut répété par toute la troupe, qui porta le jeune soldat ju qu'à la tente de Montcalm.

Le lendemain il reçut, en présence de toute l'armée, son sabre d'honneur de la main même de son général.

Cependant celui-ci, malgré tout son bon vouloir, ne put jamais l'élever au grade d'officier, car, à cette époque de privilège, sauf de bien rares exceptions, l'épaullette était exclusivement dévolue à la puissance.

ASSEMBLÉE ANTI-COERCITIVE DU COMTE DE CHAMBLY.

Conformément à un avis publié dans la Minerve le 1 juin, une assemblée nombreuse et très respectable des électeurs du comté de Chamby fut tenue dimanche le 4 juin courant à Longueuil, chef-lieu, pour prendre en considération les mesures coercitives proposées par lord John Russell à la chambre des communes, et pour aviser au moyen de protéger les droits et les libertés du peuple de cette province contre l'agression projetée. A midi on ouvrit l'assemblée et sur motion à cet effet.

Résolu, 2.—Que le parlement impérial en passant des lois pour des objets locaux de cette province, telles que l'acte de commerce du Canada, l'acte des tenures, l'acte qui incorpore la société dite compagnie des terres, a violé nos droits et privilèges de sujets anglais dont nous ne pouvons jouir en adoptant ce principe, qu'une partie des sujets de l'empire britannique puisse législater pour les affaires locales d'une autre partie, et par ce moyen anéantir tout pouvoir à son parlement.

Sur motion de Louis Lacoste, écr., M. P. P. secondé par Antoine Dubuc, de Longueuil.

Résolu, 3.—Que par le rapport des commissaires, il est notoire que l'on ne peut espérer justice du ministère anglais dont la conduite est et a toujours été depuis longtemps basée sur des principes d'intérêts privés et de spéculations avantageuses à ses différents membres et à leurs favoris au détriment du bien général, non seulement des diverses colonies, mais même de leur propre nation.

Sur motion de Benjamin Holmes, écr., de St. Luc, secondé par David Baisaloux, de Chamby.

Résolu, 4.—Que c'est avec le plus grand mépris que l'on a vu les résolutions présentées par lord John Russell à la chambre des communes en Angleterre le 6 mars dernier, en ce qu'elles tendent à faire reconnaître que le parlement impérial a le pouvoir de législater pour nos affaires locales et même à ôter au peuple de cette province le contrôle sur ses deniers, (seul pouvoir qu'a la branche populaire de faire respecter les droits du peuple par les autres autorités) moyen évident pour nous réduire à l'esclavage, et en ce qu'elles signalent de nouveau cette mauvaise loi existante dans l'administration impériale, en proposant de payer et récompenser les auteurs de notre mauvaise administration officielle et de punir le peuple dont les plaintes et les griefs sont avoués même dans ces résolutions.

Sur motion du Dr. Rousseau, de Longueuil, secondé par M. Jos. Bertrand, de Chamby.

Résolu, 5.—Que c'est avec regret que nous voyons la majorité des membres de la chambre des communes d'un peuple puissant et libre, tel qu'est le peuple du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne, disposé à concourir dans des résolutions tendantes à asservir leurs co-sujets, qui leur fournissent en grande partie leur fortune actuelle, en donnant du prix à leurs travaux et industrie etc; mais que nous voyons avec plaisir le zèle avec lequel la majorité composée des membres les plus sages, a défendu nos droits, et que les orateurs et membres, qui ont soutenu nos droits, méritent de notre part la plus grande reconnaissance, quoique la force de leurs arguments n'ait pu percer ce voile, qui couvre la corruption qui, suivant le cours naturel de ce mal, s'il n'est guéri, entrainera la ruine de cet empire britannique si florissant.

Sur motion de J. Weibrenner, écr., de Boucherville, secondé par M. Ant. Bouchéleau, de Chamby.

Résolu, 6.—Que nous ne mériterions point le nom de sujets anglais, si nous recevions volontairement le joug que l'on nous prépare depuis nombre d'années et que notre postérité aurait droit de détester notre mémoire, si nous ne prenions tous les moyens convenables et en notre pouvoir, pour éviter de leur laisser pour héritage un tel asservissement.

Sur motion de Chs. Dumy, écr., de Boucherville, secondé par M. Bie. Moreau, fils, de St. Luc.

Résolu, 7.—Que pendant tout espoir d'obtenir justice du parlement impérial, nous protestons contre tous actes et résolutions, qu'il a passés et qu'il passera, tendant à diminuer et à anéantir nos droits et privilèges; que nous les considérerons toujours illégaux, inconstitutionnels et dus à la force, et que ces actes n'auront d'autres effets sur nous que ceux d'une loi tyrannique sur des sujets nés libres.

Sur motion du Dr. Kimber, écr., de Chamby, secondé par M. Honoré Demers, écr., de Chamby.

Résolu, 8.—Que pour tirer un revenu, qui va nous être enlevé par le droit inique du plus fur, nous encouragerons les manufactures en cette province, n'aurons que de nos produits et de ceux de nos voisins avec qui nous lierons commerce, et cesseront d'user autant qu'il sera en notre pouvoir de ceux, qui nous viennent par le Golfe, en attendant que des moyens convenables nous fournissent l'occasion de nous en affranchir d'un joug, qui nous est imposé au sein de la liberté.

Sur motion de M. Guillaume Demers, secondé par M. Noël Laroque, de Chamby.

Résolu, 9.—Que le comité de surveillance et de correspondance soit autorisé à veiller aux intérêts politiques de ce comté et à correspondre avec les comités des autres comtés en cette province et avec les comités qui pourraient être nommés dans les autres colonies britanniques, avec pouvoir de déléguer tel nombre de ses membres, qu'il jugera convenable, à aucune assemblée générale du district ou de la province, pour représenter le comté à telle assemblée qui pourrait avoir lieu, sous que que titre que ce soit, et jusqu'à ce qu'il plaise au dit comité de faire une nomination nouvelle que les membres ci-dessus nommés par ce comité soient autorisés à remplir et exécuter les fins mentionnées aux présentes résolutions.

Résolu, 10.—Que des remerciements soient votés au Président de cette assemblée et au secrétaire.

LAROQUE, Secrétaire.

